



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
E4S
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association UNADEV

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Association UNADEV

12 rue de Cursol - 33000 Bordeaux

Ce rapport contient 54 pages

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire
E4S
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 22 00
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 18
Site internet : www.kpmg.fr

Association UNADEV

Siège social : 12 rue de Cursol - 33000 Bordeaux

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UNADEV, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Notamment, nous nous sommes assurés :

- de la conformité de la présentation du Compte d'Emploi annuel des Ressources, en particulier les rubriques utilisées, avec la réglementation ;
- de l'approbation préalable par votre Conseil d'administration des règles de définition, d'affectation et de répartition des emplois ;
- de la concordance des chiffres présentés dans le Compte d'Emploi annuel des Ressources et des méthodes décrites dans l'annexe au Compte d'Emploi annuel des Ressources avec les décisions de gestion aboutissant aux montants présentés dans les différentes rubriques, notamment relatives aux missions sociales, aux frais de recherche de fonds et aux frais de fonctionnement en emplois des ressources issues de la générosité du public ;
- de la prise en compte des principales remarques contenues dans le pré-rapport de la Cour des Comptes reçu par l'UNADEV fin décembre 2017 concernant l'affectation des dépenses dans le Compte d'Emploi annuel des Ressources et l'information donnée aux donateurs dans l'annexe au Compte d'Emploi annuel des ressources.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie

significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 14 juin 2018

KPMG S.A.
Economie Sociale et Solidaire

Bernard Bazillon
Associé



Association UNADEV

Exercice clos le: 31 décembre 2017

Comptes Annuels

Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels

12 rue de Coursol

33000 Bordeaux

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2017	31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de R&D				
Concessions, brevets droits similaires	201 254,29	100 920,58	100 333,71	127 288,14
Fonds commercial (1)	95 000,00		95 000,00	95 000,00
Autres immo. incorpo.				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	2 641 226,09	45 210,00	2 596 016,09	2 504 003,09
Constructions	16 091 024,22	7 626 506,11	8 464 518,11	8 037 274,84
Installations tech., outillage	669 916,00	639 097,58	30 818,42	33 961,57
Autres immo. corpo.	4 084 276,85	3 004 478,24	1 079 798,61	1 415 081,55
Immo. en cours				12 629,02
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Particip. mise en équivalence				
Autres particip.	1 258 473,75	965 000,00	293 473,75	3 967,75
Créances rattachées à des particip.				
Autres titres immo.	333 666,67		333 666,67	330 416,67
Prêts				
Autres immo. financières	99 162,96		99 162,96	87 213,45
ACTIF IMMOBILISE	25 474 000,83	12 381 212,51	13 092 788,32	12 646 836,08
Comptes de liaison				
STOCKS				
Matières premières, approv.				
En cours de prod. biens				
En cours de prod. services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 998,50	714,32	6 284,18	6 134,65
Avces acomptes versés sur comm.	431 751,70	381 763,20	49 988,50	48 150,98
CREANCES (3)				
Usagers et comptes rattachés	712 403,47	353 468,76	358 934,71	374 348,34
Autres créances	287 133,93		287 133,93	784 379,09
DIVERS (3)				
V.M.P.	5 279 756,32		5 279 756,32	5 190 189,08
Disponibilités	14 434 414,04		14 434 414,04	14 273 688,71
COMPTES DE REGULARISATION (3)				
Charges constatées d'avance	248 743,05		248 743,05	263 048,41
ACTIF CIRCULANT	21 401 201,01	735 946,28	20 665 254,73	20 939 939,26
Charges à répartir sur plus. ex.				
Primes de remb. des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	46 875 201,84	13 117 158,79	33 758 043,05	33 586 775,34

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Fonds Asso. ss. droits reprise	3 178 535,41	3 178 535,41
Dont Apports		
Legs, donations ac controp. actif Immos.	1 977 862,08	1 977 862,08
Primes d'émission, fusion, apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 468 808,59	8 388 019,05
Report à nouveau	10 477 292,48	10 591 040,41
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 248 718,10	-902 815,28
Fonds Asso. ac. droits reprise	2 500,03	2 500,03
Dont Apports		
Legs, donations	2 500,03	2 500,03
Subventions affectées		
Résultats ss. contrôle tiers financeurs		
Ecart de réévaluation		
Subventions d'investissement	5 399,49	11 497,47
Provisions réglementées	19 429,31	19 429,31
Droits propriétaires (commodat)		
FONDS ASSOCIATIFS	22 400 683,41	21 288 206,40
Comptes de liaison		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	465 241,49	522 241,49
Provisions pour charges		
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources	166,90	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	3 289 358,71	2 948 960,89
Emprunts et dettes financières divers (3)	6 750,41	7 051,84
Avances Accomptes reçus sur commande en cours	41 173,18	39 840,23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 163 330,21	6 549 638,82
Dettes fiscales et sociales	2 105 827,03	2 020 018,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	231 676,51	203 359,66
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (1)	53 835,20	7 457,02
DETTES	11 357 359,64	12 298 568,94
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	33 758 043,05	33 586 775,34

Rubriques	France	Exportation	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	29 394,82		29 394,82	27 646,86
Production vendue de services	3 576 307,00		3 576 307,00	3 917 004,68
MONTANT NET PRODUITS EXPLOIT.	3 605 701,82		3 605 701,82	3 944 651,54
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			21 005,00	24 895,00
Reprises sur Ammo., provisions, transferts de charges			111 629,88	80 818,05
Collectes			26 115 058,32	24 976 750,34
Cotisations			47 165,60	49 651,20
Autres produits			434 259,87	192 305,75
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)			30 334 820,49	29 269 071,88
Achats de marchandises (avec droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)			-325,25	425,56
Achats de matières premières, autres approvisionnements			306 427,97	342 692,82
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (2)			13 253 260,84	12 644 108,85
Impôts, taxes et versements assimilés			723 785,86	777 772,40
Salaires et traitements			6 533 707,40	6 235 368,29
Charges sociales			3 022 508,41	2 926 698,64
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 028 564,03	1 004 092,54
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			8 826,83	16 233,46
Pour risque et ch. Dot. aux prov.			8 000,00	50 000,00
Autres charges			4 249 418,56	6 222 831,48
CHARGES D'EXPLOITATION (3)			29 134 174,65	30 220 224,04
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 200 645,84	-951 152,16
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (4)				
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo. (4)				
Autres intérêts et produits assimilés (4)			143 555,77	157 437,89
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de V.M.P.				
PRODUITS FINANCIERS			143 555,77	157 437,89
Dotations financières amortissements, provisions				
Intérêts et charges assimilées (5)			97 953,31	105 569,18
Différences négatives de change			8,11	
Charges nettes sur cessions de V.M.P.				
CHARGES FINANCIERES			97 961,42	105 569,18
RESULTAT FINANCIER			45 594,35	51 868,71
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			1 246 240,19	-899 283,45

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	575,03	3 221,31
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 743,60	8 547,96
Reprises sur provisions, transferts de charges	—	—
PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 318,63	11 769,27
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 673,82	18 925,10
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 673,82	18 925,10
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 644,81	-7 155,83
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	45 142,68	11 199,00
Engagement à réaliser sur ressources affectées	45 309,58	7 575,00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	30 530 837,57	29 449 478,04
TOTAL DES CHARGES	29 282 119,47	30 352 293,32
EXCEDENT OU DEFICIT	1 248 718,10	-902 815,28

- (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont redevances sur crédit-bail mobilier
Dont redevances sur crédit-bail immobilier
(3) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(4) Dont produits concernant des entreprises liées
(5) Dont intérêts concernant des entreprises liées

Evaluation des contributions volontaires en nature

Ressources

Bénévolat	366 819,55	275 331,67
Prestations en nature	217 630,63	49 200,00
Dons en nature		
TOTAL PRODUITS	584 450,18	324 531,67

Emplois

Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	217 630,63	49 200,00
Prestations		
Personnel bénévole	366 819,55	275 331,67
TOTAL CHARGES	584 450,18	324 531,67

U.N.A.D.E.V.

**Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31 décembre 2017**

Montants exprimés en Euros

Cette annexe contient 43 pages

Table des matières

Faits majeurs de l'exercice	3
1.1 Evénements principaux de l'exercice	3
1.2 Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1 Présentation des comptes	3
1.2.2 Méthode générale	4
1.2.3 Changement de méthode d'évaluation	4
1.2.4 Changement de méthode de présentation	4
Informations relatives au bilan	5
1.3 Actif	5
1.3.1 Tableau des immobilisations	5
1.3.2 Amortissements et dépréciation des actifs immobilisés	6
1.3.3 Liste des filiales et participations	7
1.3.4 Créances	8
1.3.5 Valeurs mobilières de placement	9
1.3.6 Charges constatées d'avances	9
1.4 Passif	10
1.4.1 Fonds associatifs	10
1.4.2 Provisions pour risques et charges	11
1.4.3 Fonds dédiés – Engagement à réaliser	11
1.4.4 Tableau des emprunts	12
1.4.5 Etat des dettes	13
Informations relatives au compte de résultat	14
1.5 Résultat par activité ou établissement	14
1.6 Effectif présent au 31 décembre 2017	14
Autres informations	15
1.7 Informations relatives à la rémunération des dirigeants	15
1.8 Cinq salaires les plus élevés	15
1.9 Honoraires des commissaires aux comptes	15
1.10 Contributions volontaires en nature	15
1.11 Engagements hors bilan	16
1.11.1 Engagements donnés à des organismes bancaires	16
1.11.2 Les engagements de retraites	16
1.11.3 Legs acceptés et non encore réalisés	17
Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	18

Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

Les faits significatifs au cours de l'exercice sont les suivants :

- Par délibération de leur Conseil d'Administration en date du 28 février 2017 et du 9 mars 2017, l'UNADEV et l'Institut Régional des Sourds et des Aveugles (IRSA) ont respectivement acté le transfert de l'autorisation du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) initialement délivrée à l'UNADEV conformément à l'article L313- 1 du Code de l'Action sociale et des Familles. Ainsi l'autorisation relative à la gestion du SAVS a été transférée à l'Association IRSA en date du 1^{er} juillet 2017 par arrêté du 5 juillet 2017 du Président du Conseil départemental.
- La commission d'agrément du Comité de la Charte du don en confiance au cours de sa réunion du 23 mars 2017 a décidé de donner l'agrément du Don en confiance à l'association pour une durée de trois ans jusqu'à mars 2020. Cependant le label est suspendu à ce jour le temps pour l'association de leur fournir des éléments complémentaires.
- Après deux années (2015 et 2016) au cours desquelles la préfecture n'a pas donné suite aux demandes d'autorisation d'acceptation de legs, la situation s'est débloquée depuis début 2017.
- En juillet 2016, l'association a été informée d'un contrôle de la Cour des comptes pour la période 2012 à 2014. A la demande de l'UNADEV, le contrôle a été étendu à l'année 2015. Suite aux premiers examens, la Cour des Comptes a décidé d'étendre le contrôle à l'année 2016. Le pré-rapport de la Cour des Comptes a été reçu fin décembre 2017 et a fait l'objet d'une réponse courant janvier 2018. Nous sommes dans l'attente de la publication du rapport définitif.

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2017 présente un total de 33 758 043,05 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat bénéficiaire de 1 248 718,10 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période de 01/01/2017 au 31/12/2017.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.
- le Compte Emploi annuel des Ressources et son annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements du Comité de la réglementation Comptable.

L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et pris en compte le règlement n°99-01 des règles de comptabilisation des domaines spécifiques : règles d'évaluation, de réévaluation des éléments du patrimoine, des contributions volontaires en nature.

En application du règlement CRC N°2008-12 du 7 mai 2008, homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, la présentation dans l'annexe du Compte d'Emploi Annuel des Ressources auprès du public est conforme aux dispositions réglementaires.

1.2.3 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.4 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Informations relatives au bilan

1.3 Actif

1.3.1 Tableau des immobilisations

Situations et mouvements	A	B	D	E
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	296.254,29		-	296.254,29
Immobilisations corporelles	22.345.991,40	1.158.797,76	18.346,00	23.486.443,16
Immobilisations financières	1.386.597,87	315.832,82	11.127,31	1.691.303,38
Total	24.028.843,56	1.474.630,58	29.473,31	25.474.000,83

1.3.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions 2017 d'immobilisations corporelles et incorporelles se décomposent ainsi :

- pour le siège et ses activités bénéficiaires 1 095 901,65 €
- pour la maison de retraite 62 896,11 €

Les principales acquisitions sont les suivantes :

- Achat de la salle de sport - Bordeaux (16 rue de Cursol) 571 896,00 €
- Travaux de réhabilitation et rénovation de la maison de retraite 322 109,35 €
- Matériel de bureau et informatique 143 185,42 €

Les principales cessions et mise au rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2017 se décomposent comme suit :

- Cession d'un Boxer Peugeot pour 500 € (valeur nette comptable 0 €).
- Transfert du four relief à chaud du SAVS à l'IRSA (valeur nette comptable 0 €)

1.3.1.2 Immobilisations en cours

Au 31/12/2017, pas d'immobilisations en cours

1.3.2 Amortissements et dépréciation des actifs immobilisés

Situations et mouvements des amortissements	A	B	D	E
Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	73.966,15	26.954,43	-	100.920,58
Immobilisations corporelles	10.286.818,33	1.001.609,60	18.346,00	11.270.081,93
Immobilisations financières	-	-	-	-
Total	10.360.784,48	1.028.564,03	18.346,00	11.371.002,51

Méthode d'amortissement

La méthode d'amortissement pratiquée est le mode linéaire.

	<u>Durée</u>
- Immobilisations incorporelles	de 1 à 4 ans
- Construction	de 10 à 50 ans en fonction des composants
- Installations techniques,	de 5 à 20 ans
- Matériel et outillages	de 2 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	de 2 à 10 ans

1.3.2.1 Dépréciation

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Situations et mouvements des dépréciations	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Provision pour dépréciation des immobilisations corporelles	56.223		11.013,00	45.210,00
Provisions pour dépréciation éléments financiers	965.000			965.000
Total	1.021.223	-	-	1.010.210

Les dépréciations comptabilisées au 31/12/2017 concernent :

- Deux terrains relatifs à la maison de retraite à hauteur de 50%. Une reprise de provision a été effectuée sur la partie d'un des terrains vendue début 2018 pour une valeur supérieure à la valeur d'acquisition de cette quote-part.
- Titres de participation dans la SAS Hibou Solutions provisionnés à hauteur de 100%.

1.3.3 Liste des filiales et participations

UNADEV	Capital Social	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par l'association et non remboursées	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
Hibou Solutions S.A.S.	2.765.000	78%	965.000	0	-	-	- 2.484.280	-

1.3.4 Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Stock	6.998,50	6.998,50	
Avances et acomptes	431.751,70	49.988,50	381.763,20
Créances clients et comptes rattachés	712.403,47	368.151,81	344.251,66
Autres	287.133,93	287.133,93	
Charges constatées d'avance	248.743,05	248.743,05	
Total	1.687.030,65	961.015,79	726.014,86

Les dépréciations d'actif circulant en début d'exercice étaient de 750.111 €, leur solde en fin d'exercice est de 735.946 €.

Situations et mouvements	Valeur à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Diminution passées en irrécouvrables	Valeur à la clôture de l'exercice
Rubriques	A	B	C	D	E = A+B-C-D
Provision stock	538,60	175,72			714,32
Provision avances et acomptes	381.763,20				381.763,20
Provisions prêts	5.534,20		2.771,00		2.763,20
Provisions AVS et PENS MR	97.328,40	8.570,11			105.898,51
Provisions autres créances	264.946,75	81,00	20.220,70		244.807,05
TOTAL	750.111,15	8.826,83	22.991,20		735.946,28

1.3.5 Valeurs mobilières de placement

Ce poste est essentiellement constitué de bons de caisse qui ont une valeur historique au 31/12/2017 de 4 000 000 € et de placement à la BPSO pour 1 065 232,22 €

1.3.6 Charges constatées d'avances

Elles s'élèvent à 248.743 € contre 263.048 € en 2016 et correspondent en partie à des facturations d'avance par les prestataires pour la collecte de fonds. Elles sont régies par des contrats sur 36 mois glissants. Y figurent également des facturations d'avance concernant le magazine Colin Maillard de début 2018 et des charges locatives.

1.4 Passif

1.4.1 Fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D= A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	1 104 673,35			1 104 673,35
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissements non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	96 000,00			96 000,00
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	435 245,00			435 245,00
- Legs	1 275 221,51			1 275 221,51
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	267 395,55			267 395,55
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	8 388 019,05	5 525 399,81	6 244 763,03	7 468 808,59
<i>Dont réserves pour projet associatif</i>	<i>1 802 287,64</i>	<i>5 325 552,18</i>	<i>6 148 597,87</i>	<i>979 241,95</i>
Report à nouveau				
-Siège et activité bénéficiaires	10 982 270,85			10 982 270,85
- Maison de retraite	-293 404,77	-82 105,10	- 6 272,31	-369 237,56
Résultat de l'exercice	- 902 815,28	902 815,28	-1 248 718,10	1 248 718,10
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations	2 500,03			2 500,03
- Subventions d'investissements sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	- 97 825,67	- 115 292,02	-77 376,88	- 135 740,81
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	11 497,47		6 097,96	5 399,49
Provisions réglementées	19 429,31			19 429,31
Doits des propriétaires (Commodat)				
Total	21 288 206,40	6 030 970,73	4 918 493,72	22 400 683,41

1.4.2 Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Provisions pour risques	522.241,49	8.000,00	65.000,00	465.241,49
Total	522.241,49	8.000,00	65.000,00	465,241,49

Les provisions pour risques s'élèvent à 465.241 € à la clôture 2017 contre 522.241 € à la clôture 2016, dont

- 158.000 € relatifs à des litiges sociaux,
- 287.205 € relatifs à une mise en recouvrement de TVA due, selon l'administration fiscale, par un fournisseur de l'UNADEV établi à l'étranger en l'application des dispositions de l'article 289 A I du CGI,
- 20.036 € relatifs à des risques d'exploitation divers.

1.4.3 Fonds dédiés – Engagement à réaliser

RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC					
Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D= A - B + C
Dons manuels	0	0	45.142,68	45.309,58	166,90
Total	0	0	45.142,68	45.309,58	166,90
Legs et donations	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-
Total	0	0	45.142,68	45.309,58	166,90

Au 31 décembre 2017, les dons affectés en fonds dédiés s'élèvent à 166,90 € (pas de réalisation de legs dédiés en 2017).

Ils sont affectés à hauteur de 166.90 € pour les Ecoles de chiens Guides.

Les fonds dédiés collectés en 2017 correspond à la collecte sur les Marchathon pour 45 309,58€, somme qui a été reversée à hauteur de 45 142,68 € aux écoles de chiens guides partenaires en 2017.

1.4.4 Tableau des emprunts

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D= A + B - C
Terrain Maison de retraite	353.409,81		34.768,46	318.641,35
RC antenne de Toulouse	169.386,50		47.765,31	121.621,19
1er Etage antenne de Toulouse	138.219,75		32.195,84	106.023,91
Travaux antenne de Toulouse	19.255,61		5.293,82	13.961,79
Travaux bâtiment de Toulouse	62.630,14		14.588,47	48.041,67
Achat bâtiment Mérignac	750.280,34		34.959,89	715.320,45
Travaux bâtiment Mérignac	1.455.778,74		69.030,39	1.386.748,35
Salle de sport Bordeaux		579.000,00		579.000,00
Total	2.948.960,89	579.000,00	238.602,18	3.289.358,71

Un nouvel emprunt (579 K€ sur 10 ans) a été souscrit en 2017 pour financer l'acquisition des locaux de la salle de sport adaptée de Bordeaux.

1.4.5 Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Liquidité du passif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
- à 2 ans au maximum à l'origine			
- à plus de 2 ans à l'origine	3.289.358,71	302.161,39	2.987.197,32
Emprunts et dettes financières divers	6.750,41	6.750,41	
Avances et acomptes	41.173,18	41.173,18	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.163.330,21	5.163.330,21	
Dettes fiscales et sociales	2.105.827,03	2.105.827,03	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	231.676,51	231.676,51	
Produits constatés d'avance	53.835,20	53.835,20	
Total	10.891.951,25	7.904.753,93	2.987.197,32

Informations relatives au compte de résultat

1.5 Résultat par activité ou établissement

Le résultat excédentaire de 1 248 718,10 € est se décompose :

- Résultat sous contrôle de tiers financeurs
 - Maison de Retraite déficit de < 150 730,71 € >
 - SAVS excédent de 49 346,70 €

- Résultat excédentaire hors contrôle de tiers financeurs 1 350 102,11 €

1.6 Effectif présent au 31 décembre 2017

L'effectif présent au 31 décembre 2017 est de 231 dont 26 cadres.

Pour rappel, l'effectif au 31 décembre 2016 était de 228 dont 29 cadres.

Autres informations

1.7 Informations relatives à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 76 273,89 € en 2017.

En application de l'article 261-7 1° du code général des impôts la rémunération versée en 2017 aux administrateurs rémunérés s'élève à 0€.

1.8 Cinq salaires les plus élevés

En 2017, le montant des 5 salaires les plus élevés est de 581 595,64 €.

1.9 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes au titre du contrôle légal pour l'exercice 2017 s'élèvent à 73.200 € TTC et à 0 € au titre des SACC.

1.10 Contributions volontaires en nature

Nature de la Contribution	Méthode de valorisation	Montant
Contribution en biens et services	Selon coût de revient déterminé par le contributeur	217 630,63 €
Contribution en travail 23 465 heures	(1)	366 819,55 €

(1) L'action des bénévoles a été classifiée en 3 niveaux :

- Niveau 1 : assistance, accompagnement, tâches administratives « simples »
- Niveau 2 : animation, conduite d'activités et enseignement
- Niveau 3 : tâches complexes

A chacun de ces niveaux a été affecté un coefficient correspondant à la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951, à savoir :

Niveau 1 : coefficient de référence 306

Niveau 2 : coefficient de référence 378

Niveau 3 : coefficient de référence 439

Les 23 465 heures de contributions des bénévoles en 2017 ont été valorisées sur la base de ces coefficients et du taux de charges moyen 2017 de l'UNADEV hors maison de retraite.

1.11 Engagements hors bilan

1.11.1 Engagements donnés à des organismes bancaires

- Caution pour un prêt de 222 000 € pour l'Ecole de Chiens guides ALIENOR relatif à une extension de locaux à Mérignac.
Le capital restant dû au 31/12/2017 est de 22 921,29 €.
- Promesse d'affectation hypothécaire auprès de la Caisse d'Epargne :
 - o 450 000 € pour l'immeuble à Toulouse cadastré section AB n°477,
 - o 300 000 € pour l'immeuble à Toulouse cadastré 822 section AB n°477,
 - o 318 641 € pour les parcelles de terrain sises à Vayres section A n° 2652 et n° 2844,
 - o 48 042 € pour les travaux de l'immeuble à Toulouse,
 - o 880 000 € pour l'acquisition d'un bâtiment à Mérignac section AM n°561 et 563 rue Joseph Cugnot,
 - o 1 700 000 € pour les travaux d'un bâtiment à Mérignac section AM n°561 et 563 rue Joseph Cugnot.
- Nantissement d'un compte à terme à la BPSO de 325 000 € garantissant le paiement des sommes dues à la Poste par L'Entreprise d'Insertion PRESTA.
- Caution fiscale suite à une mise en recouvrement de TVA due, selon l'administration fiscale, par un fournisseur de l'UNADEV établi à l'étranger en l'application des dispositions de l'article 289 A I du CGI pour 238 590 €.
- Nantissement de comptes titres Crédit Coopératif pour 289 506 € en garantie de l'emprunt pour l'acquisition des locaux de la salle de sport adaptée à Bordeaux

1.11.2 Les engagements de retraites

Le montant des engagements des Indemnités de Départ en Retraite (IDR) pour la Maison de Retraite est de 161 705 € charges sociales incluses (dont 20.036 € sont comptabilisés au passif au 31/12/2017).

Les engagements des indemnités de départ en retraite pour les autres services sont couverts par un versement auprès d'une compagnie d'assurance. Au 31/12/2017, le passif social correspondant s'élève à 926 145 € pour un fonds collectif auprès de la compagnie d'assurance de 865 285 €. Le complément de dotation a été versé à la compagnie d'assurance en mars 2018.

1.11.3 Legs acceptés et non encore réalisés

Les legs acceptés par le Conseil d'Administration et par la Préfecture et non encore réalisés au 31/12/2017 s'élèvent 760 885.17 €.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

EMPLOIS	Emplois Compte de resultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur N	RESSOURCES	Ressources compte de resultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		13 745 275
1 - Missions Sociales	17052427	13264256	1- Ressources collectées auprès du public	26258581	26258581
1-1 Réalisées en France	18558980	9861194	1-1 Dons et legs collectés	26 115 058	26 115 058
- a - Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	25 119 063	25 119 063
- b - Versements à d'autres organismes agissant en France	3486495	3396109	- Dons manuels affectés	45 310	45 310
1-2 Réalisées à l'étranger	6 952	6 952	- Legs et autres libéralités non affectés	950 686	950 686
- a - Actions réalisées directement			- Legs et autres libéralités affectés		
- b - Versements à d'autres organismes agissant en France			1-2 Autres produits liés à la générosité du public	143 523	143 523
2 - Frais de recherche de fonds	8 932 002	8 910 355	2 - Autres fonds privés	47 166	
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	8 932 002	8 910 355	3 - Subventions et autres concours publics	3 122 935	
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	-	-	4 - Autres produits	958 008	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	-	-			
3 - Frais de Fonctionnement	3 235 554	2 742 909			
I-Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de resultat	29 219 983	24 917 520	I-Total des ressources de l'exercice inscrits au compte de resultat	30 386 690	
II - Dotations aux provisions	16 827		II - Reprise des provisions	99 005	
III - Engagements à réaliser sur ressources affectées	45 310		III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	45 143	
			IV - Variation des fonds dédiés collectés auprès du public		167
			sous total général		
IV - Excédents de ressources de l'exercice	1 248 718		sous total général	30 530 838	
			V - Insuffisance de ressources de l'exercice		
			VI - Total général	30 530 838	26 258 415
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		1 095 902			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		622 785			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		25 390 636	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		25 390 636
			solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		14 613 054
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	495 788		Bénévolet	366 820	
Frais de recherche de fonds	4 563		Prestations en nature	217 631	
Frais de fonctionnement et autres charges	83 699		Dons en nature	584 450	
	584 450				



Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels
ANNEXE DU COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2017

Préambule

L'Association "*Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels*" (UNADEV) a été fondée à Bordeaux le 16 novembre 1929. Structure de taille régionale, devenue aujourd'hui d'envergure nationale, l'UNADEV est un organisme à but non lucratif reconnu d'assistance et de bienfaisance par l'État.

L'Association qui apportait à ses débuts une aide quotidienne physique et morale aux personnes aveugles et malvoyantes, s'est considérablement développée et diversifiée. Elle mène aussi de nombreuses actions afin de changer le regard de la société sur les déficients visuels.

METHODES COMPTABLES

En application de l'art 9 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'Emploi des Ressources est présenté dans l'annexe des comptes annuels.

En application du règlement CRC N°2008-12 du 7 mai 2008, homologué par l'arrêté du 11 décembre 2008, la présentation dans l'annexe du Compte d'Emploi Annuel des Ressources auprès du public est conforme aux dispositions réglementaires.

Le compte d'Emploi Annuel des Ressources de L'UNADEV (Union Nationale des Aveugles et Déficients Visuels) est construit à partir de la comptabilité analytique qui enregistre les coûts directs. La comptabilité analytique est organisée de telle sorte que la très grande majorité des centres de coûts soit affectée directement à l'une des rubriques du compte emploi annuel des ressources. Les coûts directs (les frais de personnel, frais de déplacement...) sont ainsi affectés aux services et activités concernés.

Les frais de fonctionnement comprennent principalement:

- 100% des coûts des services communs de l'association, à savoir la direction administrative et financière, la direction ressources humaines et les services généraux informatiques et les coûts de fonctionnement interne qui leur sont afférents, à l'exception des charges liées au directeur

général et au directeur informatiques qui sont réparties pour moitié en frais de fonctionnement et pour moitié en frais de recherche de fonds.

- 100% des coûts liés à la gouvernance.
- 100% des coûts liés au service communication institutionnelle dont 50% du salaire brut chargé de la responsable communication et de la chargée de mission communication qui anime notre site internet et les réseau sociaux.
- 100% des coûts liés à la direction du service « Information, sensibilisation, ambassadeurs » y compris le personnel administratif afférent.
- 20% des frais généraux liés au bâtiment situé 12 rue de Cursol à Bordeaux correspondant à la quote part relative au siège social de l'association.
- Les coûts liés aux appartements d'Arcachon et de Charenton, reçus précédemment par voie de legs.

Les frais de recherche de fonds comprennent :

- 100% des coûts du marketing direct,
- 100% des coûts de la gestion administrative des dons,
- 100 % des frais afférents aux legs
- 50% des charges liées au Directeur Général et au Directeur informatique en raison de la quote part de temps consacré à leur fonction du l'activité de collecte de fonds, et
- 50% des charges liées au service des ambassadeurs (hors direction et personnel administratif qui sont en frais de fonctionnement).

Les missions sociales intègrent:

- les coûts liés aux actions directement réalisées par l'association d'aide et d'accompagnement des personnes déficientes visuelles dont les centres d'activités régionaux, l'antenne mobile, les auxiliaires de vie sociale, les centres de formation adaptée, le sport et la maison de retraite.
- les coûts liés aux actions directement réalisées par l'association de sensibilisation sur la déficience visuelle et d'intégration sociale et professionnelle des personnes déficientes visuelles dont 100 % des coûts du service communication (hors communication institutionnelle), 50 % du service « Information, sensibilisation, ambassadeurs » (hors direction de service et personnel administratif), les coûts inhérents à la plateforme « Service d'accueil, d'information et d'orientation des déficients visuels » et 100% du salaire brut chargé du salarié en charge de la veille sociale et sociétale ainsi que ses frais de téléphone.
- les coûts liés aux actions directement réalisées par l'association de prévention de la cécité et de soutien à la recherche.
- 100 % des frais liés au service développement - direction des missions sociales.

- les versements aux associations partenaires concourant aux mêmes objectifs que l'UNADEV telles que les écoles de chiens guides d'aveugles.
- 100% des coûts du service bénévolat.

Le Conseil d'Administration a arrêté les principes et méthodes d'élaboration du compte d'emploi des ressources en date du 16/02/2015 complétés le 24/04/2015, 07/03/2016, 28/02/2017, 19/12/2017 ainsi que le 23/01/2018 (PV corrigé par le PV du 17/04/2018) et le 17/05/2018.

Tableau de passage du compte de résultat au Compte d'Emploi annuel des Ressources 2017

CER \ CR	Charges de personnel	Subventions versées / Dons	Dotation aux amortissements	Autres charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles	Total emplois
Missions sociales	6 463 825	2 699 576	801 943	7 061 262	22 514	3 308	17 052 427
Frais d'AGP	1 097.672	-	30 275	7 804 040	8	6	8 932 002
Frais de fonctionnement	1 994 719	-	196 347	967 690	75 440	1 359	3 235 554
Total Charges	9 556 216	2 699 576	1 028 564	15 832 992	97 961	4 674	29 219 983

Total emplois du Compte d'Emploi annuel des ressources 2017 : 29 219 983 €

Total des charges du Compte de résultat 2017 :
- Dotation aux provisions et fonds dédiés 2017 :

29 282 119 €
- 62 136 €
29 219 983 €

I - L'EMPLOI

Le compte d'emploi annuel des ressources regroupe les charges dans quatre rubriques d'emploi qui sont : les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement et la part des acquisitions des immobilisations financées par les ressources collectées auprès du public.

1 - LES MISSIONS SOCIALES

Elles se composent d'actions menées en France et à l'étranger et sont de deux types :

- les actions réalisées directement par l'UNADEV ;
- les versements aux organismes partenaires concourant aux mêmes objectifs que l'UNADEV.

1.1 Les actions réalisées directement par l'UNADEV

Les actions réalisées directement par l'UNADEV sont placées sous la responsabilité opérationnelle et fonctionnelle du directeur des missions sociales. Le projet développé en 2017 par ce service se décline en trois axes :

- L'amélioration et la continuité des actions menées avec la définition d'orientations complémentaires,
- Le renforcement des projets/actions autonomie-locomotion et culture,
- L'impulsion de nouveaux projets portés par des personnes déficientes visuelles par exemple.

Les actions d'aide, accompagnement, enseignement, information, socialisation, pratique sportive ou de loisirs, accès à la culture, amélioration du confort de vie apportés directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.1.1 - Centre de formation adaptée UNADEV

Depuis la création du service en 2006, l'UNADEV a développé une véritable offre de formation adaptée aux personnes déficientes visuelles, reposant sur des méthodes spécifiques mises au point par l'association.

L'UNADEV est reconnue comme organisme de formation agréé depuis 1992. Le Centre de formation adaptée propose des formations au braille, à l'informatique adaptée (Synthèses vocales, Agrandisseurs,

Internet, Bureautique, Messagerie...), aux outils numériques mobiles (Smartphones, Tablettes, Enregistreurs numériques, GPS...) et en langues (Français, Anglais, Allemand, Espagnol).

L'offre de formation cible deux types de public :

- les particuliers déficients visuels, pour lesquels les formations sont gratuites,
- les entreprises et les services publics pour lesquels les formations sont payantes.

Le service déploie 25 formateurs déficients visuels, dont 18 sont salariés. Ces formateurs sont présents dans plusieurs régions de France (Hauts de France, Ile de France, Rhône Alpes - Auvergne, Occitanie, Provence Alpes Côtes d'Azur et Aquitaine Poitou Charente Limousin) et ils forment soit en présentiel soit à distance.

En 2017, 752 personnes ont bénéficié de formations et 276 d'ateliers numériques.

D'autre part, ce service propose des espaces Cyber qui sont des lieux où sont mis à disposition des postes informatiques adaptés et reliés au réseau internet. Animé par des salariés déficients visuels et plusieurs bénévoles non-voyants, ils offrent gratuitement un accès à internet à toutes les personnes déficientes visuelles qui le souhaitent, sur des postes équipés de logiciels et matériels adaptés (synthèses vocales, agrandisseurs, plages braille, OCR, etc.).

Enfin, de part leur expérience en la matière, les salariés et bénévoles de ce service réalisent également des actions gratuites de conseil, d'installation et maintenance informatiques, notamment liées aux logiciels adaptés, au profit de personnes déficientes visuelles.

1.1.2 - Le sport

Animé par le directeur national des sports, assisté par des moniteurs et éducateurs sportifs spécialisés, le service organise la pratique du sport au niveau national. Différentes activités sont pratiquées (tir à l'arc, cécifoot, torball, tandem, ski, natation, athlétisme, goalball, voile, judo, showdown, gymnastique, randonnée, snowboard...) soit dans les centres d'activités, soit dans des clubs partenaires, et concernent plus de 500 personnes en situation de handicap visuel.

Le sport est ainsi utilisé comme l'un des axes d'accompagnement de la personne vers l'autonomie fonctionnelle, de valorisation de ses savoir-faire et de création de lien social.

D'autre part, l'association investit ses équipes dans la recherche d'adaptations « techniques » pour rendre accessible des sports qui à ce jour ne le sont pas pour des personnes déficientes visuelles. En 2017, par exemple, un important travail a été mené sur la voile grâce à l'application SARA.

Enfin, le service sport vise à accompagner les personnes déficientes visuelles le désirant à pratiquer du sport dans les milieux dits « ordinaires ».

En 2017, l'association a poursuivi son accompagnement et son soutien au développement du cécifoot (football adapté aux non et mal voyants) de la découverte de ce sport à la pratique de haut niveau, ainsi qu'au développement du Torball / Goalball, seul sport spécifique pour aveugles et déficients visuels. Les missions sociales réalisées à l'étranger concernent des activités sportives avec par exemple la participation d'équipe de Cécifoot la finale de l'Europa League de Stockholm ou la participation d'un bénéficiaire au marathon d'Amsterdam.

1.1.3 - Centre d'activités régionaux

Pilotés par le service de coordination nationale, les centres d'activités régionaux de l'UNADEV proposent localement des activités liées au sport, à la culture, aux loisirs... Tous les centres offrent aussi un service d'accompagnement social (suivi des dossiers personnels, aide aux formalités, etc.) et œuvrent pour le maintien du lien social.

Les centres d'activités régionaux se situent à :

- Boulogne-Billancourt (Ile-de-France)
- Bordeaux (Nouvelle Aquitaine)
- Lyon (Rhône-Alpes - Auvergne)
- Marseille (Provence Alpes Côtes d'Azur)
- Pau (Nouvelle Aquitaine)
- Perpignan (Occitanie)
- Roubaix (Hauts de France)
- Toulouse (Occitanie)

De plus, afin d'optimiser notre couverture territoriale, une antenne mobile a été créée début 2016 pour aller à la rencontre des personnes déficientes visuelles isolées, de créer du lien social et de sensibiliser à la déficience visuelle.

Les centres d'activités régionaux de l'UNADEV sont des lieux d'accueil, d'accompagnement et d'animation à destination des personnes déficientes visuelles. Ils proposent localement, à l'échelle de leur région, des activités de loisirs et de culture, de l'accompagnement social, du sport et des ateliers pédagogiques et thérapeutiques liés au bien-être et au développement personnel, des conférences / débats, Relais locaux, ils sont également en lien avec les institutions, les entreprises et les citoyens et contribuent à la sensibilisation de tous ces publics.

De nombreuses activités différentes sont proposées en fonction des centres d'activités : de la lecture au théâtre d'improvisation, des visites sensorielles à l'accompagnement aux achats de matériel adapté à la déficience visuelle, de la sophrologie au Snoezelen, des ateliers cuisine aux ateliers de socio-esthétisme, de l'origami aux maquettes ...

D'autre part, les travailleurs sociaux de l'UNDEV (assistante sociale, CESF,) ont notamment pour mission d'assurer l'accompagnement social des personnes en situation de handicap visuel, de les informer et de les accompagner dans la reconnaissance de leurs droits et parfois d'aider les bénéficiaires à résoudre divers problèmes économiques, sociaux ou psychologiques et le cas échéant les accompagner vers des professionnels de santé.

Il est à noter que le centre d'activités de Bordeaux intégrait en son sein un SAVS (service d'aide à la vie sociale) jusqu'au 30 juin 2017, il a ensuite été transféré à l'Institut Régional des Sourds et Aveugles. Ce service a obtenu son habilitation en 2008 du Conseil Général de la Gironde qui en assure le financement. C'est un dispositif expert d'accompagnement dont l'objectif essentiel est de permettre l'acquisition d'une réelle autonomie dans la concrétisation du projet de vie de chaque personne en situation de handicap visuel. Les dépenses de ce service sont prises en charge par le Conseil Général de la Gironde, par conséquent ce service n'est pas financé par des ressources collectées auprès du public.

L'animation des centres ainsi que la cohérence des services proposés aux bénéficiaires de l'association sont assurées par le service de la coordination nationale. Ce service assure aussi la coordination de l'activité d'instruction en locomotion. Pour information, l'instructeur en locomotion évalue les besoins en locomotion des personnes déficientes visuelles, puis assure la rééducation ou l'orientation vers des partenaires instructeurs en locomotion. Cette première phase est complétée par la sensibilisation de l'entourage de la personne aux conséquences de la déficience visuelle au niveau des déplacements et leur initiation à la technique de guide. Le service propose également des sensibilisations de professionnels qui interviennent auprès de personnes déficientes visuelles (par exemple en EHPAD).

1.1.4 - Auxiliaires de vie sociale

Il s'agit d'un service d'aide et d'accompagnement à domicile destiné aux personnes en situation de handicap visuel. Il fonctionne soit avec des auxiliaires de vie directement rémunérées par l'UNADEV, soit avec l'aide d'associations partenaires spécialisées. Dans tous les cas, l'UNADEV finance une partie des interventions des auxiliaires de vie.

En 2017, le service a aidé 1 631 personnes sur le territoire national, sur un volume total de plus de 183 000 heures.

1.1.5 - Solidarité et lien social

L'UNADEV propose gratuitement à toutes les personnes déficientes visuelles un accompagnement à distance. Pour cela le professionnel les aide - sans interférer dans leurs propres choix - dans la phase de formulation du problème, dans la recherche de solutions possibles et enfin dans le choix de la solution retenue.

1.1.6 - Colis de Noël et Etrences

À l'occasion des fêtes de fin d'année, l'UNADEV fait parvenir un colis gourmand ou des étrennes aux bénéficiaires et bénévoles.

1.1.7 - Service National du bénévolat

Créé en 2015 dans le cadre du projet associatif 2014-2018, le service national du bénévolat est chargé de développer, coordonner et accompagner l'intervention des bénévoles sur l'ensemble du territoire national.

D'autre part, ce service coordonne l'activité « Lecture sonore » qui propose un catalogue de 1 410 livres proposés gratuitement à plus de 500 personnes. Ainsi, les personnes déficientes visuelles ont accès en permanence à plusieurs centaines de livres sonores enrichies chaque mois de titres nouveaux.

1.1.8 - Dons secours

Le Conseil d'Administration de l'UNADEV, sur avis du Comité d'attribution et de suivi des aides aux bénéficiaires personnes physiques, attribue des aides financières exceptionnelles (prêts et dons) aux personnes non- et malvoyantes dans le besoin.

1.1.9 - Maison de retraite médicalisée – EHPAD Louis BRAILLE

Ouverte aux amblyopes et non-voyants du troisième âge de toutes les régions de France, cette maison de retraite est dirigée par un directeur assisté de 52.54 ETP salariés. Elle est médicalisée et comprend 83 chambres individuelles. Les dépenses et les ressources liées à cette activité sont retraitées conformément à la réglementation car elles ne sont pas financées par la générosité publique mais par le Conseil Général et l'ARS.

En 2017, le projet de changement de nom et de logo a abouti ainsi qu'un abonnement à la presse audio notamment ont été financés par des fonds provenant de la générosité publique.

Les missions de sensibilisation sur la déficience visuelle, l'intégration sociale et professionnelle des personnes déficientes visuelles, l'intégration sociale et professionnelle, apportés directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.1.10 - Les actions d'information et de sensibilisation sur la déficience visuelle

Cette rubrique concerne tous les frais liés à la notoriété de la cause des personnes non- et malvoyantes, communément appelés plaidoyer. Ces actions d'information et de communication se composent d'événements de communication externe à des fins de témoignages et se déclinent en soirées thématiques, conférences, concerts, pièces de théâtre, communiqués et dossiers de presse, production de films...

Toute cette activité est directement générée par :

- le service communication de l'association en lien avec le service du marketing direct et non par des agences ;
- les ambassadeurs de l'UNADEV.

Les principales actions d'information et de sensibilisation sur la déficience visuelle se déclinent comme suit :

- **Documentation et ressources audiovisuelles :**
 - Base de données documentaire

La base de données documentaires en ligne, spécialement conçue autour de la déficience visuelle et accessible à tout public, est destinée à toute personne qui s'intéresse à la problématique du handicap visuel : les non- et malvoyants, parents, enseignants, étudiants ou professionnels du social et du médico-social peuvent y trouver réponses à leurs questions. On y trouve aujourd'hui des informations dans différents thèmes : *histoire, maladies cécitantes, loi et réglementation, droits de la personne handicapée, accessibilité, aide à la vie quotidienne, loisirs et accès à la culture, sport, insertion professionnelle et emploi, logement, métiers autour de la déficience visuelle, action sociale, déficience visuelle...*

Cette base de données est en perpétuel développement et s'enrichit des apports de chacun. Elle est gérée et développée par une documentaliste. En 2017, ce site a connu une fréquentation moyenne de 370 visiteurs par mois.

○ Films et documentaires

La production et la diffusion sur internet de films relatifs aux actions menées par l'association permet de mettre en lumière les réalités du quotidien des personnes déficientes visuelles et le rôle des professionnels afin de contribuer à la sensibilisation de tous les publics.

L'UNADEV est partenaire de l'émission mensuelle de France 5 dédiée à la déficience visuelle « À vous de voir », 8 émissions ont été produites et diffusées en 2017 sur des thèmes comme la canne blanche, la parentalité ou les entrepreneurs déficients visuels.

○ Colin Maillard

Il s'agit d'un magazine édité et diffusé tous les trimestres qui bénéficie de régime dérogatoire des publications dites de « grandes causes ». Le régime particulier réservé aux publications dites de "grandes causes" concerne les publications, de diffusion nationale ou internationale, éditées par des organismes à but non lucratif dont le but est de contribuer, à titre manifestement désintéressé, à la défense des grandes causes nationales ou internationales.

L'un des objectifs de ce magazine est de modifier le regard que porte la société sur les personnes déficientes visuelles afin que le public puisse adopter des comportements lui permettant de compléter l'action du pouvoir public. Pour ce faire, il convient que ce public soit informé des problématiques auxquelles se heurtent les personnes déficientes visuelles.

○ Magazine Lumen

L'UNADEV a créé en décembre 2015 le premier magazine de référence sur le handicap visuel. Ce support trimestriel est destiné à toutes les parties prenantes du secteur du handicap visuel, les professionnels médico-sociaux mais aussi les personnes déficientes visuelles et leur entourage. Il est tiré à environ 10 000 exemplaires.

● **Événements de sensibilisation**

Des événements sont organisés par l'UNADEV pour sensibiliser le grand public et changer les regards sur la déficience visuelle. C'est une étape importante pour favoriser l'intégration des déficients visuels. En mars 2017, l'UNADEV s'est mobilisée pour la Semaine Mondiale du Glaucome afin d'informer et de sensibiliser le grand public sur le glaucome, première cause de cécité totale en France. Cette mobilisation s'est traduite par l'organisation d'une conférence de presse ; la diffusion d'un spot TV, radio, d'emplacements dans la presse écrite et d'affiches (3000 emplacements) grâce à des dons gracieux d'espaces publicitaires ; des dépistages gratuits proposés dans le Bus du Glaucome sur le parvis de la Gare Montparnasse à Paris (plus de 500 personnes dépistées) et la distribution aux abords du Bus du Glaucome de masques de simulation et de dépliants d'information. De plus, l'UNADEV a été présente en 2017 sur 4 salons Autonomic (salon de référence sur le handicap, le grand âge et le maintien à domicile) : Toulouse, Lyon, Rennes et Lille.

Puis, dans le cadre de son soutien aux écoles de chiens-guides d'aveugles, l'UNADEV propose aux établissements scolaires une action de sensibilisation aux différences, à la citoyenneté et à la solidarité. Cette action, nommée Marchathon, s'étend sur l'ensemble de la France et a touché en 2017 près de 2 500 élèves. Elle est souvent intégrée dans le cadre d'un projet pédagogique autour de la différence et de la tolérance. Les fonds éventuellement collectés dans le cadre de cette démarche sont entièrement reversés aux écoles de chiens guides.

Enfin des actions de sensibilisation de proximité, dans les écoles notamment, sont organisées grâce à la participation de bénévoles déficients visuels.

- **Les ambassadeurs**

Leur mission consiste à :

- informer et sensibiliser le grand public sur les problématiques rencontrées par les déficients visuels au quotidien et les solutions ou activités mises en place par notre association pour améliorer leur condition de vie, les sortant ainsi de leur isolement,
- informer et sensibiliser les chefs d'entreprises sur les difficultés rencontrés par les déficients visuels dans le monde du travail et de mettre en avant les compétences et les possibilités d'intégration de ceux-ci dans le milieu ordinaire,
- mettre en relation les déficients visuels rencontrés avec le(s) service(s) de l'UNADEV pouvant répondre à leur besoin (qu'il soit en matière d'accompagnement, d'aide,...)
- mettre en relation des personnes désireuses d'aider notre structure soit par des actions de bénévolat soit par des actions de partenariat.

L'objectif de ces missions est non seulement de créer une chaîne de solidarité nationale pour le bien être des personnes déficientes visuelles, de proposer nos services au plus grand nombre de bénéficiaires mais aussi de changer le regard sur le handicap visuel.

1.1.11 – Veille sociale et sociétale

Dans le cadre du projet associatif 2014-2018 de l'UNADEV, il est prévu que le bureau de l'association assure une veille sociale et sociétale dans l'objectif de permettre à l'UNADEV d'affirmer ses positions sur les grands sujets nationaux concernant la cause de la déficience visuelle. Ce travail de veille a été confié à un salarié déficient visuel.

Les missions de prévention de la cécité et de soutien à la recherche technologique ou médicale directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.1.12 - Le Pôle santé

Le bus du glaucome a été créé en 2010 par l'UNADEV avec le soutien scientifique de la Société Française du Glaucome et du Service d'Ophthalmologie du CHU de Bordeaux.

Maladie asymptomatique et silencieuse, le glaucome est la première cause de cécité absolue en France.

On estime que plus d'un million de personnes sont atteintes par la maladie, dont la moitié l'ignore.

Le dépistage précoce de la maladie revêt donc une importance capitale. L'objectif étant de mettre en place une thérapie médicale (ou chirurgicale dans certains cas) adaptée le plus tôt possible pour éviter les pertes visuelles (détérioration du champ visuel) irréversibles et permanentes.

Outre le dépistage à proprement parler de la maladie, le bus du glaucome est également un vecteur de sensibilisation et d'information sur les risques liés à la maladie. Lors de chaque étape, la presse quotidienne et régionale relaie largement l'information (article de journaux, reportages radio et télé).

Au total sur l'année 2017 l'UNADEV a organisé 18 étapes, il y a eu 76 jours de dépistage pour un total de 5 512 personnes dépistés.

De plus, l'UNADEV a poursuivi son partenariat avec la société américaine Second Sight Medical Products, qui a développé et commercialise la première prothèse rétinienne artificielle (Argus 2).

La prothèse rétinienne Argus 2 est un dispositif biomédical qui s'adresse à des patients ayant perdu la vue suite à une maladie dégénérative de la rétine, la rétinite pigmentaire (RP). L'objectif de cette prothèse est de permettre à ces patients aveugles de recouvrer des perceptions visuelles afin de leur permettre d'améliorer leur quotidien et leur autonomie.

Cette prothèse, qui bénéficie du marquage CE, dispose également du « forfait innovation » mis en place par le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé. Ce forfait va permettre à 36 patients de bénéficier gratuitement de ce dispositif biomédical.

Le système Argus 2 se compose de 3 éléments : une prothèse implantée au niveau de la rétine, un processeur de la taille d'un téléphone portable et une monture de lunettes équipée d'une mini-caméra. Les images captées par la caméra sont analysées par le processeur, puis transmises à l'implant sous forme d'impulsions électriques. C'est ce signal qui est ensuite interprété par le cerveau.

Trois centres de référence en ophtalmologie ont été sélectionnés pour l'implantation de la prothèse Argus 2 : le Centre Hospitalier National d'Ophtalmologie (CHNO) des Quinze-Vingts à Paris, et les

services d'ophtalmologie des CHU de Bordeaux et Strasbourg. L'UNADEV a signé une convention de partenariat avec le CHU de Bordeaux pour le suivi des patients implantés dans le service du Pr KOROBELNIK.

L'UNADEV a décidé de s'impliquer pleinement dans ce projet innovant et porteur d'espoir pour les patients aveugles atteints de Rétinite Pigmentaire. Ce soutien se matérialise par la diffusion auprès de ses bénéficiaires de cette nouvelle technique thérapeutique et par son implication dans les phases de rééducation (orthoptique et locomotion), successives à l'implantation.

Au cours de l'année 2017, 4 patients ont été implantés de la prothèse Argus. Ils ont suivi, comme les patients implantés les années précédentes, leurs 10 séances de rééducation orthoptique dans les locaux de l'UNADEV à Bordeaux. Ces 4 patients ont également bénéficié des séances de rééducation en locomotion à leur domicile par la psychomotricienne et instructrice en locomotion de l'UNADEV.

Enfin, la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a créé un dispositif d'agrément pour les associations désirant représenter les intérêts des usagers du système de santé. Intéressée par cet agrément depuis plusieurs années, l'UNADEV a formulé une demande auprès du Ministère de la Santé et des affaires sociales. La Commission nationale d'agrément chargée d'examiner les demandes des associations a reçu les représentants de l'UNADEV le 22 novembre 2017. L'agrément de l'association au niveau national a été publié au JO du 27/01/2018.

1.2 - Les versements aux organismes partenaires concourant aux mêmes objectifs que l'UNADEV

Les actions d'aide, accompagnement, enseignement, information, socialisation, pratique sportive ou de loisirs, accès à la culture, amélioration du confort de vie apportés directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.2.1 - Aide aux écoles de chiens guides pour aveugles

L'UNADEV soutient des écoles de chiens guides d'aveugles qui assurent :

- leur placement en famille d'accueil
- l'éducation du chien,
- la remise aux personnes déficientes visuelles,
- la formation et le suivi régulier de l'équipe formée entre le chien et son utilisateur tout au long de la « vie active » du chien
- la mise à la retraite du chien.

Les écoles de chiens guides soutenues par l'UNADEV en 2017 sont :

- l'École Méditerranéenne de Chiens Guides située à Biot (Alpes-Maritimes),
- L'école de chiens guides Les 4 A, située à Sermentizon (Puy-de-Dôme),
- Le Centre Indépendant de chiens guides d'aveugles, situé à Vaux Le Penil (Seine et Marne)
- Le Centre d'Éducation de Chiens guides pour l'Intégration des Déficients Visuels (Venelles)
- L'école A Vue de Truffe (Caen)
- Et depuis 2017, l'école Chiens Guides pour la Liberté Visuelle (Mandeville)

En 2017, 32 chiens guides ont été financés par l'UNADEV, ils sont remis gratuitement à des personnes déficientes visuelles originaires de toute la France.

1.2.2 Les autres associations partenaires

L'UNADEV, via son comité d'attribution, de suivi et de contrôle des aides accordées aux bénéficiaires personnes morales, a accompagné de nombreuses structures sur le territoire national sur divers projets de sensibilisation, d'accessibilité, de sorties culturelles et sportives, d'embauche de salariés déficients visuels, d'achat de matériel adapté, ...

A titre d'exemple, l'UNADEV subventionne l'ASSHAV à Poitiers qui va pour but de promouvoir le sport pour les personnes en situation de handicap physique et sensoriel, de développer les activités sociales et de sensibiliser le grand public. De même, l'UNADEV a subventionné le projet porté par Cap Sciences (Bordeaux) de rendre accessible son parcours culturel aux personnes déficientes visuelles ou le projet d'accessibilité du Festival de Marseille.

1.2.3 Le Fonds de dotation Lucie Care

Dans le cadre du projet associatif 2014-2018 de l'UNADEV, les membres ont décidé de créer un fonds de dotation, dénommé Lucie Care, dont l'objet est tourné vers les jeunes déficients visuels :

- l'éducation, la formation, l'enseignement, au profit des **jeunes déficients visuels**
- la représentation, l'information, la sensibilisation, la défense, la prévention, les soins, la recherche, l'assistance, le soutien, l'insertion, l'aide, les services à la personne, l'accompagnement, le soutien scolaire, au bénéfice des **jeunes handicapés** essentiellement **déficients visuels** de façon directe ou indirecte.
- toute action et opération en lien direct ou indirect avec la cause de la déficience visuelle, notamment au profit des plus **jeunes handicapés visuels** et notamment le soutien à des activités ou organismes en lien avec son objet.

L'UNADEV a doté Lucie Care d'une dotation 3 millions d'euros (dont 15 000 euros non consommables le reste étant consommable), somme intégrée dans les comptes 2015 et portée en missions sociales à 100% dans le CER 2015.

Cette somme est versée de la façon suivante :

- dotation non consommable versée en 2015 : 15 000 €
- dotation consommable versées en 2016 : 600 000 €
- dotation consommable versée en 2017 : 900 000 €
- dotation consommable restant à verser au 31/12/2017 : 1 485 000 €

Selon les Compte d'Emploi des Ressources du fonds de dotation (réels et prévisionnels), son activité se décline comme suit :

	Emploi - Compte de résultat				
	2015 (2 mois) réel	2016 réel	2017 réel	2018 prévisionnel	2019 prévisionnel
1- Missions sociales	-	445 759	576 670	610 807	646 600
<i>Actions réalisées directement</i>	-	179 571	325 946	360 807	396 600
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>	-	266 188	250 724	250 000	250 000
2- Frais de recherche de fonds	12 539	160 666	708 423	698 866	830 692
3 - Frais de fonctionnement	6 549	38 710	114 501	139 074	137 353
TOTAL	19 088	645 135	1 399 594	1 448 747	1 614 645
Dotations aux provisions					
Engagement à réaliser sur ressources affectés	280				
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	117	34 865	3 525	7 990	9 364
	Ressources - Compte de résultat				
	2015 (2 mois) réel	2016 réel	2017 réel	2018 prévisionnel	2019 prévisionnel
1- Ressources collectées auprès du public	19 480	71 747	412 480	779 087	1 146 359
2- Autres fonds privés	-	-	-	-	-
3- Subventions et concours publics	-	-	-	-	-
4- Autres produits	5	608 253	990 639	677 650	477 650
TOTAL	19 485	680 000	1 403 119	1 456 737	1 624 009
Reprises de provisions	-	-	-	-	-
Report des ressources affectées non utilisées	-	-	-	-	-

Ainsi en 2017, Lucie Care a continué ses actions de sensibilisation à la cause des jeunes déficients visuels et a financé 16 actions allant du cofinancement du maintien de l'activité de transcription en braille des partitions de musique par la Fondation AVH au financement d'un projet de création et de fabrication de livres tactiles d'Histoire de France.

En 2017, comme en 2016, l'UNADEV a mis à disposition des locaux valorisé à 7 648 €.

Le montant consommé au 31/12/2017 des 3 000 000 € s'élève à 1 515 000 € et a été utilisée de la façon suivante :

Missions sociales : 538 202 €
Frais de recherche fonds : 881 628 €
Frais fonctionnement : 95 170 €

Les missions de sensibilisation sur la déficience visuelle, l'intégration sociale et professionnelle des personnes déficientes visuelles, l'intégration sociale et professionnelle, apportés directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.2.4 Service d'Accueil, d'Information et d'Orientation (SAIO)

Le Service d'Accueil, d'Information et d'Orientation a été créé par l'UNADEV en 2016 et est proposé par l'Entreprise d'Insertion pour Déficient Visuels Presta. Installée à Mérignac dans la banlieue bordelaise, c'est une équipe de 4 personnes qui accueille, oriente, conseille et accompagne chaque jour, les personnes déficientes visuelles qui se présentent. L'objectif est d'aider les personnes déficientes visuelles à identifier un projet professionnel compatible avec leur handicap, leur proposer une formation le cas échéant et les mettre en relation avec les employeurs privés ou publics.

Pour faciliter cette démarche, le SAIO participe au quotidien à limiter, voire supprimer les freins à cette insertion professionnelle. Cela passe par la résolution de problèmes économiques, administratifs ou logistiques, la mise en place d'ateliers en lien avec l'emploi ou encore par l'aide à la détection d'outils de compensation (tél agrandisseur, luminosité adaptée...).

1.2.5 Les autres associations partenaires

L'UNADEV soutient financièrement de nombreuses opérations de sensibilisation à la cause de la déficience visuelle. Ainsi, elle subventionne par exemple l'Association France Glaucome dont l'une des missions est d'informer et de sensibiliser le grand public sur le Glaucome.

Les missions de prévention de la cécité et de soutien à la recherche technologique ou médicale directement ou indirectement au profit des personnes déficientes visuelles

1.2.6 Aide à la recherche médicale

Dans le cadre de son action de financement de la recherche médicale, l'UNADEV s'est rapprochée de l'Alliance pour les Sciences de la Vie et de la Santé (AVIESAN) pour la création d'une procédure d'attribution des subventions qui soit cohérente avec sa politique d'aide aux personnes en situation de handicap visuel, juste, transparente et scientifiquement légitime.

L'AVIESAN est le fruit d'une collaboration entre les plus grands acteurs de la recherche en France (dont le CEA, le CNRS, l'INSERM, l'Institut Pasteur, l'Institut Curie). Elle est organisée en 10 instituts thématiques multi-organismes (ITMO).

L'UNADEV est devenue un partenaire de l'ITMO Neurosciences, sciences cognitives, neurologie, psychiatrie qui est dirigé conjointement par l'INSERM et le CNRS, dans le cadre d'un appel à projet prenant en compte l'ensemble des acteurs de la recherche travaillant dans le domaine de la vision.

L'UNADEV verse une subvention globale à l'AVIESAN pour une redistribution de cette dernière aux programmes de recherche sélectionnés par un comité d'experts internationaux réuni par l'AVIESAN.

En 2017, l'UNADEV a attribué 1.292 millions d'euros pour le financement des programmes de recherche qui seront sélectionnés suite à un appel d'offres mené en 2018. L'AVIESAN devra, selon la convention, justifier à l'UNADEV l'allocation des fonds et de leur correcte utilisation.

Au titre de 2016, le jury d'experts internationaux a sélectionné 9 programmes de recherches :

- Restauration comportementale et pharmacologique de la plasticité neuronale dans le cortex visuel adulte (Suliann BEN-HAMED),
- Mécanismes inflammatoires impliqués dans la dégénérescence des cônes et des bâtonnets (Xavier GUILLONNEAU),
- Correction génique des mutations récurrentes USH2A par CRISPR/Cas9 (Vasiliki KALATZIS),
- Caractérisation des bases moléculaires de la microcorie congénitale: un modèle d'étude du développement irien. (Josseline KAPLAN).
- Des gènes aux thérapies de l'atrophie optique dominante (Guy LENAERS).
- Activation sélective des cellules ganglionnaires de type ON et OFF dans la rétine par stimulation optogénétique (Olivier MARRE).
- Coopération entre populations de cellules ganglionnaires de la rétine pendant le développement de la connectivité du système visuel (Xavier NICOL)
- Morphogénèse oculaire et coloboma chez le poisson cavernicole (Sylvie RETAUX)
- Rôle de la protéine huntingtine dans la dégénérescence et régénérescence du nerf optique (Frédéric SAUDOU)

D'autre part, l'UNADEV a co organisé avec l'Alliance des Sciences de la Vie et de la Santé (AVIESAN) son tout premier colloque scientifique à l'occasion de la journée mondiale de la vue le 12 octobre 2017 à Paris.

De plus, l'UNADEV a remis au service d'ophtalmologie du Pr Jean-François Korobelnik, au CHU de Bordeaux, en septembre 2017, un nouvel appareil d'imagerie de la rétine. Il s'agit plus précisément d'un « ophtalmoscope laser à balayage ».

Cet appareil améliore la prise en charge des patients reçus dans le service d'ophtalmologie du CHU de Bordeaux et permet de réaliser :

- Des photos du fond de l'œil pour suivre le bon positionnement des implants rétiniens dans le cadre du suivi de patients aveugles implantés ;
- Des angiographies chez les diabétiques (analyse du réseau vasculaire rétinien), avec un meilleur diagnostic de l'ischémie rétinienne périphérique (diminution de l'apport sanguin au niveau des cellules rétiniennes) pour guider le traitement laser et ainsi prévenir les complications sévères de la rétinopathie diabétique aboutissant à la cécité ;
- Des angiographies en cas d'occlusion veineuse rétinienne, d'uvéïte ou en cas de drépanocytose pour les mêmes raisons que chez les diabétiques ;

- Des photos de décollement de rétine par déchirure très utiles lors de formations aux jeunes médecins et orthoptistes.

Enfin, l'UNADEV est devenue le mécène fondateur du centre de référence du glaucome de l'AP-HP qui est basé dans le service d'ophtalmologie du Professeur Antoine Labbé à l'Hôpital Ambroise Paré (Boulogne Billancourt). L'UNADEV a financé l'achat du matériel médical (en 2016) mis à disposition des ophtalmologistes dans ce nouveau centre de référence de la maladie.

Missions sociales par catégorie d'emploi

Missions sociales par catégorie d'emploi	Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public sur N
1-1 Réalisées en France		
- a - Actions réalisées directement en France		
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DV		
Direction missions sociales	59 023	58 040
Centre de formation adapté UNADEV	726 440	720 208
Sport	1 045 554	1 011 752
Centres d'activités régionaux (dont la coordination nationale)	3 295 031	3 124 123
SAVS	122 955	-
Auxiliaires de vie sociale	2 063 915	1 835 871
Solidarité - Lien social - Information et accompagnement téléphonique	11 997	11 997
Colis de Noël et etrennes	377 821	377 821
Service national du bénévolat	85 190	85 171
Dons secours	29 453	27 890
EHPAD Louis Braille	3 275 966	170 223
SENSIBILISATION - INTEGRATION		
Information et sensibilisation sur la déficience visuelle	1 973 766	1 946 351
Veille sociale et sociétale	76 196	76 196
PREVENTION - RECHERCHE		
Pôle santé	415 675	415 552
- b - versements à d'autres organismes agissant en France		
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DV		
Ecoles de chiens guides pour aveugles	941 445	853 659
Autres associations partenaires	151 478	151 107
Fonds de dotation Lucie Care	7 859	7 859
SENSIBILISATION - INTEGRATION		
SAIO	762 369	762 369
Autres associations partenaires	193 437	193 252
PREVENTION - RECHERCHE		
Aide à la recherche médicale	1 429 906	1 427 863
1-2 Réalisées à l'étranger		
AIDE ET ACCOMPAGNEMENT DV		
Sport	6 952	6 952
TOTAL	17 052 427	13 264 256

2- LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais de recherche de fonds s'inscrivent dans le cadre de la politique de développement national des activités de l'UNADEV, que ce soit en termes de services rendus, ou en termes d'implantations géographiques.

Le projet associatif de l'UNADEV nécessite des actions importantes de collecte de fonds auprès du public.

L'UNADEV ne fait pas appel à des agences de communication chargées de développer et d'organiser la collecte.

L'UNADEV a choisi d'investir dans le recrutement de nouveaux donateurs, et, en parallèle, dans leur fidélisation, que ce soit sur la régularité de leurs dons, ou en développant la formule du prélèvement automatique. Ainsi, à ce jour, les frais de recherche des nouveaux donateurs pèsent sur les ressources de l'association mais ils permettront dans un deuxième temps une amélioration du ratio coût/collecte.

Fin 2017, plus de 110 000 donateurs contribuent à notre action par un don en prélèvement automatique.

D'autre part, la Préfecture de la Gironde ayant à nouveau autorisé l'UNADEV à percevoir des legs, des actions spécifiques ont été réalisées sur 2017. Ainsi, une chargé legs est venue renforcer les équipes collecte et un film pour communiquer sur les legs auprès du grand public a été réalisé et diffusé dans l'été 2017.

3- LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils ont été décrits en préambule dans les méthodes comptables (page 2 de l'annexe du CER).

4- LES ACQUISITIONS DES IMMOBILISATIONS ET NEUTRALISATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Cette rubrique est remplie en conformité avec les dispositions prévues par l'arrêté du 11 Décembre 2008.

La part des acquisitions brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public s'élève à 1 095 902 € et comprend notamment pour cette année :

- 571 896 € d'acquisition des locaux de la salle de sport adapté de Bordeaux
- 322 109 € de travaux de mise en conformité de l'EHPAD (maison de retraite),
- 141 848 € de matériel informatique et progiciels (dont le renouvellement du serveur),
- 43 618 € de travaux divers.

II-LES RESSOURCES

Le compte d'Emploi Annuel des Ressources regroupe les ressources dans trois rubriques qui sont :

- Le report des ressources auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice. Ce report provient du Compte d'Emploi Annuel des Ressources de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- La variation des fonds dédiés collectés auprès du public (voir tableau ci-dessous),
- Les ressources collectées en France auprès du public : dons manuels et legs (affectés et non affectés).

TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES- RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D= A - B + C	variation E= D-A
Dons manuels	0	45 143	45 310	167	+ 167
Total	0	45 143	45 310	167	+ 167
Legs et donations	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0
Total	0	45 143	45 310	167	+ 167

Il n'y avait pas de fonds dédiés à fin 2016 et à engager sur 2017.

Ont été reçus en cours d'année 45 310 € pour les écoles de chiens guides et ont été reversés 45 143 € en 2017.

Ainsi, 167 € de fonds dédiés reçus en 2017 restent à engager sur 2018.

III- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Dans le cadre de la semaine mondiale du Glaucome 2017, un groupe de chaîne de télévision, un acteur de la presse écrite ainsi qu'un spécialiste de la communication extérieure nous ont offert des espaces de communication et de sensibilisation au grand public. Le coût de revient de ces diffusions, selon les informations transmises s'élève à 131 440 €.

D'autre part, dans le cadre d'un mécénat de compétences, l'association a bénéficié d'une mise à disposition à hauteur de 86 191 €.

Selon les informations recueillies auprès des acteurs de terrain, l'UNADEV a recensé 23 465 heures de contributions des bénévoles pour une valorisation comptable de 366 820 €, selon les modalités définies en annexe des comptes sociaux (pages 15 et 16).

IV- LA TRESORERIE

La trésorerie, hors maison de retraite, est positive pour 19 311 554.65 euros. Elle permet de faire face à plus de 14 mois de maintien des missions sociales et du fonctionnement, hors frais de recherche de fonds.

La politique financière de l'UNADEV privilégie une capacité d'autofinancement et d'autonomie financière sur la durée afin de rendre pérennes les actions entreprises au profit des personnes en situation de handicap visuel et de développer de nouvelles actions d'aide et de soutien à la personne.